



VILLE DE TARBES

Gérard TRÉMÈGE

Maire

Président de la Communauté
d'Agglomération
Tarbes-Lourdes-Pyrénées
Conseiller Régional
Ancien Député

Service Elections

LE MAIRE DE TARBES COMMUNIQUE :

Conformément à la loi n° 78 788 du 28 juillet 1978, modifiée par la loi n° 80 1042 du 23 décembre 1980, relative au jury d'Assises, il sera procédé publiquement à partir des listes électorales, au tirage au sort tendant à établir la liste annuelle des jurés pour l'année 2020.

Ce tirage au sort se déroulera le **vendredi 14 juin à 9h30, service des élections, au 1^{er} étage de la mairie de Tarbes.**

TARBES, le 6 juin 2019

Le Maire,




Gérard TRÉMÈGE